

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 9 OCTOBRE 2019**



*N° de résolution
ou annotation*

À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue au 391, rue De La Mennais, Louiseville, ce neuvième jour du mois d'octobre deux-mille-dix-neuf, à dix-neuf heures, à la salle multifonctionnelle, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Alain Deschênes
Nancy Lambert
Daniel Lamer
Séverine Débiolles

Représentants des enseignants

Martine Lacombe
Patrice Lahaie
Renée Lesage
Louise Tremblay

Représentante du personnel de soutien

Patricia Noël

Représentante de la communauté

Nathalie Leblanc

Représentantes des élèves

Laurence Cormier
Florence Branchaud

Direction

Kathya Paquin, directrice
Paul Montembeault, directeur adjoint

1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

a) PRÉSENCES ET QUORUM

La directrice de l'école et présidente temporaire du conseil d'établissement, madame Kathya Paquin, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

PROCÉDURE D'ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENTE OU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Paquin explique aux membres que la procédure habituelle à L'Escale est que la direction est nommée présidente d'élections. La secrétaire d'élection sera madame Patricia Noël et les deux scrutateurs seront messieurs Patrice Lahaie et Paul Montembeault.

ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENTE OU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La présidente d'élections procède maintenant à l'appel des candidatures au poste de présidente ou président du conseil d'établissement.

MADAME NANCY LAMBERT, propose sa candidature au poste de présidente. Aucune autre proposition.

b) ADOPTION DE LA NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT l'art. 56 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la directrice a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT le résultat des élections au poste de président(e) du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME RENÉE LESAGE**, il est résolu à l'unanimité;

DE CHOISIR MADAME NANCY LAMBERT, comme président(e) du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2019-2020;

DE MANDATER la directrice de l'école pour qu'elle informe la Commission scolaire du nom de la présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2019-2020.

108-CÉ 19/20-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Madame Paquin fait un tour de table afin que chaque membre se présente et leur souhaite la bienvenue. Elle invite madame Lambert à prendre place à la présidence.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'un président, madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 9 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MONSIEUR ALAIN DESCHÊNES**, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 9 octobre 2019 tel que déposé.

108-CÉ 19-20 - 02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2019

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2019, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME PATRICIA NOËL**, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2019;

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2019 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale tel que déposé.

108-CÉ 19/20 - 03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2019

Madame Paquin explique le déroulement de la séance du 12 juin 2019.

6. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

- Offre d'ateliers aux parents sur la cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes
- Brochure 2019-2020 des activités culturelles destinées au milieu scolaire
- Une lettre de la Fédération des comités de parents du Québec

Madame Paquin a donné l'information aux membres du conseil d'établissement

7. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT (ACTIVITÉS PASSÉES ET À VENIR)

Les deux représentantes du conseil étudiant présentent les activités passées et à venir

ACTIVITÉS PASSÉES

Activités d'intégration du 13 septembre pour tous les niveaux

Cette année l'activité d'intégration était gratuite pour tout le monde. En général, toutes les activités se sont bien déroulées et c'est une journée que les gens apprécient.

<i>1^{re} secondaire, présecondaire, dysphasie et FPT 113 élèves sur 115 (1^{re} secondaire) 24 élèves sur 36 (présecondaire, dysphasie et FPT)</i>	<i>Camp Minogami</i>
<i>2^e secondaire – 85 élèves sur 102</i>	<i>Île Melville, D'Arbre en Arbre</i>
<i>3^e secondaire, FMS et Accès-DEP 65 élèves sur 79 (3^e secondaire) 22 élèves sur 34 (FMS et Accès-DEP)</i>	<i>45 degrés Nord, Saint-Calixte</i>
<i>4^e secondaire – 85 élèves sur 101</i>	<i>L'Aventurier à Trois-Rivières</i>
<i>5^e secondaire – 48 élèves sur 48</i>	<i>Lac Castor à Saint-Paulin</i>

Distribution du guide des activités parascolaires :

Dans ce guide, on y retrouve pratiquement toutes les activités de l'école. Les activités parascolaires offertes sont : chant, instrument à vent, band, cuisine, court-métrage, peinture, danse, troupe de théâtre, impro et mécanique des petits moteurs. Le coût est de 15 \$ par activité pour une session de 12 cours.

Journée thématique :

Le vendredi 4 octobre, on a célébré le Festival de la galette en invitant les gens à porter leur chemise à carreaux. Les jeunes ont dansé sur la place d'accueil, pendant l'heure du dîner.

Campagne de financement avec la compagnie Lamontagne

Début de la campagne : 26 septembre

Fin de la campagne : 20 octobre

C'est avec la compagnie Lamontagne. Les élèves avaient le choix de deux produits, soit des chocolats à 3 \$ ou à 1 \$.

ACTIVITÉS À VENIR

10 octobre : *Midi Loup-garou – en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi, quelqu'un viendra faire l'animation de midi Loup-garou quelque fois dans l'année.*

18 octobre : *Tournée Laflèche-Énergie – Animation pendant l'heure du dîner avec l'équipe du 102,3 et du Collège Laflèche. Ils offrent aussi la chance aux jeunes de s'inscrire pour participer à un concours afin de gagner 3 cartes-cadeaux de chez S3 et l'animation du bal des finissants par le 102,3.*

Semaine du 28 octobre : *Activités d'Halloween : Bar à bonbons, défilé des costumes, photomaton, film d'Halloween.*

Au mois de novembre : *Les activités du Noël du Pauvre*

13 novembre : *Salon de l'activité physique*

Semaine du 18 novembre : *Semaine des dépendances*

22 novembre : *Party sans alcool*

8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Alain Deschênes discute de la première rencontre du comité de parents. Elle fût longue dû aux élections au comité de parents. Ils ont aussi discuté de la Loi 40. À ce sujet, une rencontre spéciale est prévue dans les prochaines semaines. Monsieur Deschênes nous fera un compte rendu.

9. TRAVAUX DU CONSEIL

9.1 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL

Madame Paquin explique le document de la *Loi sur l'instruction publique* aux membres du conseil d'établissement.

9.2 ADOPTION DU CALENDRIER DE TRAVAIL DE L'ANNÉE

CONSIDÉRANT l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu des séances;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit tenir au moins cinq séances par année scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école, du jour, de l'heure et du lieu de ses séances;

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré une proposition de calendrier pour les prochaines séances tenant compte, dans la mesure du possible, des rencontres du conseil des commissaires permettant ainsi à nos commissaires de venir nous rencontrer;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MONSIEUR PATRICE LAHAIE**, il est résolu :

D'ADOPTER le calendrier des séances 2019-2020, tel que proposé par la directrice : 9 octobre, 11 décembre, 18 février, 8 avril, 13 mai et 10 juin, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la directrice pour qu'une copie du calendrier de travail des séances ordinaires du conseil d'établissement 2019-2020 soit publiée à la page Web de l'école, qu'il soit affiché dans l'école pour consultation et qu'une copie soit envoyée au commissaire du secteur.

108-CÉ 19/20- 04

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Nathalie Leblanc a démontré son intérêt à agir comme membre de la communauté.

9.4 ADOPTION DE LA DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS DES MEMBRES

CONSIDÉRANT que l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) stipule que tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer, par écrit, toute situation qui risque de le mettre en conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT que la directrice a remis, dès la première séance, un formulaire permettant aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de procéder à la dénonciation de toute situation qui risque de les placer en situation de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT que l'échéance de retour du formulaire étant le soir même de la première séance et qu'elle a reçu tous les formulaires, madame la directrice en informe les membres du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que la directrice a demandé aux membres de l'informer rapidement si jamais leur situation personnelle changeait et les mettait en conflit d'intérêts.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME SÉVERINE DÉBIOLLES**, il est résolu :

DE MANDATER la directrice d'informer rapidement la présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale, si elle apprenait qu'un des membres de notre conseil s'était placé en situation de conflit d'intérêts.

108-CÉ 19/20 - 05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la directrice invite les membres présents à signer la liste des présences qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.

9.5 ADOPTION DES FINANCES : BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui demande au conseil d'établissement d'adopter son budget annuel de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 275, 2^e paragraphe de la LIP, la Commission scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que la directrice a présenté le budget de l'école secondaire l'Escale, au montant se chiffrant à 1 037 \$, montant octroyé par la Commission scolaire pour le fonctionnement annuel du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le projet de budget du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale maintient l'équilibre entre les prévisions de revenus et les prévisions de dépenses;

CONSIDÉRANT que cet argent sert à couvrir les dépenses habituellement rattachées au bon fonctionnement du conseil d'établissement (congrès pour les membres parents, frais de déplacement, de gardiennage et le souper de fin d'année);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MONSIEUR DANIEL LAMER**, il est résolu :

D'ADOPTER le budget du conseil d'établissement 2019-2020 tel que proposé;

DE MANDATER la directrice pour qu'elle rende compte au conseil de l'état de son budget deux fois l'an.

108-CÉ 19/20 - 06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 PROJET ÉDUCATIF (suivi)

Madame Paquin fait un suivi du Projet éducatif.

9.7 APPROBATION DU PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

La directrice informe les membres du conseil d'établissement que le 13 juin 2012, le Québec s'est doté d'une loi pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école (projet de Loi 56) et que les commissions scolaires ont une obligation légale de veiller à ce que leurs écoles offrent un environnement qui permettra aux élèves d'y développer leur plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. Les établissements doivent mettre en œuvre un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence.

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire à l'école;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser tous les acteurs concernés par l'intimidation et la violence à l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale doit approuver un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école et son actualisation proposée par madame la directrice;

CONSIDÉRANT que la directrice s'est assurée de la participation des membres du personnel de l'école dans l'élaboration du projet du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. (cf. l'art. 77);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME LOUISE TREMBLAY**, il est résolu :

D'APPROUVER conformément à l'article 75.1 de la LIP, le plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école 2019-2020 tel que déposé, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la directrice pour qu'elle fasse parvenir une copie dudit plan de lutte à la Commission scolaire, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

108-CÉ 19/20 - 07

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 PERFECTIONNEMENT DES MEMBRES

Pour l'instant nous n'avons rien reçu concernant le perfectionnement des membres du conseil d'établissement.

9.9 APPROBATION DU CALENDRIER DES ACTIVITÉS

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME MARTINE LACOMBE**, il est résolu :

D'APPROUVER le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER que soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2019-2020;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

108-CÉ 19/20 - 08

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 INFORMATION DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Madame Paquin informe les membres de la modification aux Normes et modalités d'évaluation pour la science de 1^{re} secondaire, l'anglais de 1^{re} et 2^e secondaire et l'anglais de FMS.

9.11 ADOPTION DE LA RÉOLUTION - CENTRE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES SUBSTITUT DANS LE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville doit se doter d'un plan de sécurité civile valable pour le mois de novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville doit avoir un centre de services aux personnes sinistrées substitut dans son plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy a été informée du besoin de la Ville de Louiseville et accepte que l'école secondaire l'Escale soit le centre de services aux personnes sinistrées substitut dans le plan de sécurité civile.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LOUISE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE l'école secondaire l'Escale située au 391, rue De La Mennais à Louiseville soit le centre de services aux personnes sinistrées substitut dans le plan de sécurité civile dans l'éventualité que le centre de services aux personnes sinistrées principal (l'aréna de Louiseville) ne soit pas disponible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 DÉPÔT DE DOCUMENTS

La secrétaire fait circuler la liste téléphonique aux membres à des fins de vérification.

10. AFFAIRES NOUVELLES

- Loi 40
La Loi 40 sera l'objet au prochain CCG.
- Action/Toxico
Depuis 2 semaines, madame Caroline Daigle, intervenante d'Action/Toxico vient à l'école, 2 jours semaine pour faire des ateliers avec les élèves.

11. RAPPORT DE LA DIRECTION

Clientèle de l'école secondaire l'Escale au 30 septembre

Au 30 septembre 2019, nous avons **541** élèves à l'école.

Communication aux parents

Les parents ont reçu le premier Journal-parents de l'année en septembre dernier. Nous ferons parvenir environ **6** publications.

Rencontre de parents le jeudi 14 novembre 2019

La rencontre de parents aura lieu le 14 novembre prochain sur la place d'accueil et dans la cafétéria.

Cross-Country

8 élèves ont participé au championnat régional de cross-country à St-Tite.

Fillactive

Le 8 octobre dernier, 24 filles de Fillactive sont allées à St-Calixte, 45 degrés Nord pour participer à un parcours à obstacles. Ce fut une expérience très appréciée.

Escale-Action

Escale-Action : Deux (2) blocs de 10 périodes, qui comportent 15 ateliers pour les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire. **217** élèves y participent. Nous avons onze (11) spécialistes et des entraîneurs qui viennent de l'extérieur de l'école. Les jeunes apprécient vraiment les ateliers.
Nouveauté : Poterie et Pâtisserie cupcakes et nous avons le retour du Futsal.

Portes ouvertes

Les Portes ouvertes auront lieu le 17 octobre prochain. Nouvelle façon de procéder.

Escale en santé

Napperon Escale en santé

Noël du Pauvre

Le souper spaghetti pour le Noël du Pauvre aura lieu le mercredi 13 novembre prochain à 18 h, au restaurant La Porte de la Mauricie. Le coût est de 20 \$.

Exercice d'évacuation

L'exercice d'évacuation s'est très bien déroulé.

Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS)

Nous avons une policière de la Sureté du Québec qui est jumelée à notre école. Une journée par semaine elle sera avec nous.

12. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le mercredi 11 décembre 2019, à 19 h, à la salle multifonctionnelle.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MONSIEUR PATRICE LAHAIE**, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à **21 H 03**.

108-CÉ 19/20 - 10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Patricia Noël
Secrétaire

Nancy Lambert
Présidente

Kathya Paquin
Directrice